

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Procès Verbal de la séance du 15 décembre 2022

Date de convocation :

08 décembre 2022

Nombre de membres :

En exercice : 40

Présents : 22

Procurations : 11

Nombre de votants : 33

Secrétaire de séance : Madame BEZIEL

Muriel

Le quinze décembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Trémereuc, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Pascal GUICHARD.

PRESENTS : Mesdames Muriel BEZIEL, Claudia CARFANTAN, Monsieur Pierre CONTIN, Madame Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Messieurs Vincent DENBY WILKES, Yves DERENNE, Madame Lydie DUHIL, Messieurs Jean-Marc DUVAL, Bruno FONTAINE, François GRANIER, Madame Martine GUENEGANT, Monsieur Pascal GUICHARD, Mesdames Joelle HELLEUX, Mirella JEAN DE DIEU, Messieurs Daniel LEROY, Yannick LOISANCE, Madame Marie Claire MERVIN, Monsieur Michel PENHOUE, Madame Danièle POURBAIX, Messieurs Yvon POUTRIQUET, Arnaud SALMON, Madame Sylvie SARDIN

AVAIENT DONNE POUVOIR : Monsieur Franck BEAUFILS à M Vincent DENBY WILKES, Madame Sophie BEZIER à Monsieur Yvon POUTRIQUET, Madame Delphine BRIAND à Monsieur Pascal GUICHARD, Madame Christine COLAS à Monsieur Bruno FONTAINE, Monsieur Frédérique DYEVB-BERGERAULT à Monsieur Michel PENHOUE, Monsieur Christian FONTAINE à Monsieur SALMON Arnaud, Madame Nolwenn GUILLOU à Muriel BEZIEL, Monsieur Frédéric MABBOUX à Monsieur LEROY Daniel, Monsieur Jean-Luc OHIER à Monsieur Pierre CONTIN, Monsieur Christian POUTRIQUET à Madame Claudia CARFANTAN, Monsieur Kévin STEINBACHER à Madame Martine GUENEGANT

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Eugène CARO, Monsieur Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Monsieur Guillaume VILLENEUVE

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Monsieur Jacques ERTLE, Madame Patricia MARTINEAU

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022

Monsieur le Président soumet le procès-verbal du conseil communautaire du 17 novembre 2022 au conseil communautaire.

M Derenne informe qu'il avait voté contre à tort pour le point « études complémentaires – franchissement du barrage » au nom de Mme Craveia- Schütz dont il avait le pouvoir. Mme

Craveia-Schütz confirme mais ne demande pas une correction de la délibération et du procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 17 novembre 2022.

Convention de mise en application du projet de territoire du PETR 2023-2027

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d' :

- **Approuver** le projet de convention de délégation de missions / actions, pour 2023-2027, relative à la coopération entre Saint-Malo agglomération et les Communautés de communes de Bretagne Romantique, Côte d'Emeraude, et Pays de Dol – Baie du Mont-Saint-Michel, annexé à la présente délibération,

- **Autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Guide sur les conflits d'intérêts pour les élus

Comme demandé par la CRC, il est proposé un guide d'informations, à destination des élus, sur les conflits d'intérêts.

Ce guide a vocation à bien informer les élus sur ce sujet important. Ce guide a vocation à informer les élus, les sensibiliser aux risques potentiels. Chaque élu communautaire est invité à renvoyer l'attestation de réception du guide.

Le conseil communautaire prend acte.

Convention de partenariat AGV 35

Mme Craveia-Schütz demande si le terrain de grand rassemblement du Livenais pourrait sur une partie, accueillir des terrains familiaux.

M le Président précise que la cohabitation entre des résidents permanents et des groupes de passage serait très difficile, il n'est donc pas souhaité de modifier l'usage de ce terrain de 4 ha qui est aux normes.

M. Loisançe connaît le bilan de l'année passée sur le nombre de groupes accueillis et le nombre de familles que cela représente. M le Président répond que ce bilan sera communiqué aux conseillers communautaires, même si les données sur le nombre de familles resteront indicatives.

Mme Pourbaix interroge sur la scolarisation des enfants des familles de gens du voyage domiciliés sur les aires communautaires. M le Président précise qu'un travail collaboratif avec la mairie de Dinard a permis que tous les enfants présents sur cette aire soient scolarisés, au moins dans le primaire. Des démarches sont engagées pour favoriser la scolarisation en collège.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 32 voix pour, 1 abstention (M Penhouet) :

- Autorise le Président à signer la convention de partenariat présentée

Transfert à Beaussais sur Mer de certains équipements et d'agents de la crèche Mobydouce

M le Président fait le point sur la situation, rappelle la procédure règlementaire et précise que le règlement financier entre la commune et la CCCE, faute d'accord entre les collectivités, sera fixé par le Préfet.

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 2 abstentions (MM Leroy, Mabboux), le conseil communautaire vote le transfert à la commune de Beaussais sur Mer au 01 janvier 2023 :

- o La crèche Moby Douce
- o Les agents de la crèche travaillant exclusivement dans cette structure
- o L'aire d'accueil des gens du voyage
- o Le parc d'activités de Coutelouche
- o Les ateliers d'artistes
- o Les liaisons cyclables
- o Les emprunts liés à aux équipements transférés

Convention CCCE / Dinan Agglomération – Petite enfance

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE la convention proposée avec Dinan Agglomération
- AUTORISE le Président à signer la présente convention

Finances – information sur les attributions de compensation

Comme demandé par la CRC, il est présenté chaque année au conseil municipal en information le point sur les attributions de compensation (AC) en vigueur en 2022. Le conseil communautaire prend acte.

Finances : Tarifs 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve les tarifs 2023 présentés

Finances – Tarifs 2023 SPANC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve les tarifs 2023 du SPANC présentés

Finances : Budget principal - Décision modificative n°4

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

VOTE la décision modificative de crédits proposée

Finances : Budget principal - Ouverture de crédits par anticipation

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

VOTE l'ouverture de crédits par anticipation présentée

Finances : Budget collecte et valorisation des déchets - Ouverture de crédits par anticipation

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

VOTE l'ouverture de crédits par anticipation présentée

Finances : Budget collecte et valorisation des déchets – Reprise excédent section d'investissement

M Derenne s'interroge sur l'évolution de la TEOM les années futures.

M Denby-Wilkes rappelle l'évolution très importante du coût de traitement des déchets, précise que ce reversement va permettre d'atténuer cette augmentation des dépenses, sans nuire à la capacité d'investissement, qui reste très satisfaisante.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide de :

- Reprendre une partie de l'excédent de la section d'investissement en section de fonctionnement pour un montant de 1 250 000 €,
- D'inscrire cette reprise d'excédent au budget 2023 aux imputations suivantes
 - o Dépense à l'article 1068 (chapitre 040)
 - o Recette à l'article 7785 « Excédent d'investissement transféré au compte de résultat » (chapitre 042)

Finances : Budget annexe parc d'activités de Coutelouche- Décision modificative n°01

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

VOTE la décision modificative de crédits proposée

Finances : Budget annexe parc d'activités de Coutelouche- Clôture du Budget annexe

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- De clore le budget annexe du parc d'activités de Coutelouche à la date du 31/12/2022
- De réintégrer ces activités dans le budget général à compter du 01/01/2023 qui reprendra tous les comptes et les résultats du budget annexe ainsi que l'actif et le passif.

Ressources humaines– Projet d'accueil de missions service civique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) ;
- d'autoriser la formalisation de mission ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;
- de donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ;
- de dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

Ressources humaines– Modification du tableau des effectifs – Suppression de postes

Sur avis favorable du comité technique de la communauté de communes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE le transfert des personnels suivants à la commune de Beussais sur Mer et la suppression des postes correspondants de la communauté de communes à compter du 01/01/2023.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable,

Conventions avec Dinan Agglomération – mise à disposition de personnels

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

VOTE les deux conventions proposées

AUTORISE le Président à signer les deux conventions précitées

Modification du règlement de la déchèterie

Mme DUHIL souligne l'intérêt d'être vigilant sur les conditions d'accès au site de professionnels.

Concernant l'inquiétude de certains élus que cette réduction à 30 passages / an pourrait induire une augmentation des dépôts sauvages, le Président rappelle que la réduction du nombre de passage de 50 à 35 n'a pas eu pour conséquence une hausse des dépôts sauvages.

M Contin confirme que le nombre de personnes, se rendant plus de 30 fois /an à la déchèterie est très restreint.

M Salmon tient à souligner que la très grande majorité des professionnels sont sérieux et utilisent les déchèteries ouvertes aux professionnels.

Après en avoir, délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire

ADOPTE le règlement intérieur avec les modifications proposées

Mise en place de la filière des jouets et articles de bricolage et de jardin à la déchèterie par un contrat avec l'éco-organisme Eco-mobilier

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

VOTE la mise en place des nouvelles filières avec l'éco-organisme ECO MOBILIER

Protocole d'accord – rétrocession voirie – PA Janaie

Mme DUHIL souligne qu'elle pense ne pas s'être abstenue lors du vote du conseil communautaire du 18 mars 2021, relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

ACCEPTTE le protocole d'accord proposé

AUTORISE le Président à signer l'acte authentique afférent à cette rétrocession

CONFIE le dossier à l'Etude de Maître Bodin Bertel

Avenant à la convention de mise à disposition des locaux de l'OTI à l'association « Dinard Côte d'Emeraude Tourisme »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer l'avenant présenté

Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 26 janvier 2023.



La secrétaire de séance,
Muriel BEZIEL

The image shows a handwritten signature in black ink over the printed name 'Muriel BEZIEL'. The signature is a complex, cursive scribble.

